

Assemblée générale ordinaire du 19 novembre 2020

Procès-verbal de séance

Le 19 novembre 2020 à 16 heures 30, à Digne-les-Bains au sein de l'Hôtel du Département, s'est réunie l'Assemblée générale ordinaire ci-après relatée.

L'organisation de cette Assemblée générale a été guidée par la prise en compte des contraintes sanitaires imposées par la pandémie liée à la COVID19. Le choix a été fait de privilégier l'information et le vote par correspondance, couplés à une conférence à distance aux date et heure préalablement fixées.

Il a été établi une feuille de présence de chaque personne entrant en séance ou identifiée via l'application de visioconférence, ci-annexée.

Conformément à l'article 11 des statuts de IT04, l'assemblée générale se réunit sous la présidence de Monsieur Pierre POURCIN en qualité de Président de IT04, Monsieur Frédéric DAUPHIN assurant le secrétariat de séance en sa qualité de Secrétaire de IT04.

Compte tenu des circonstances exceptionnelles mentionnées ci-dessus, l'assemblée a donc eu lieu avec des conditions de quorum particulières. La feuille de présence, faisant apparaître que 53 membres sont présents (9 en présentiel, 44 en visioconférence) et que 60 sont représentés, est certifiée exacte et sincère par le président et le secrétaire de séance et reste à la disposition des adhérents.

Etat des présents	Présent(s)	Pouvoir(s)	Absent(s)	Quorum
1er Collège	14	10	6	80,00%
2ème Collège	39	50	77	50,86%

Le président de séance met à la disposition des membres de l'assemblée :

- La feuille de présence certifiée exacte et sincère ;
- Les pouvoirs des personnes représentées ;
- Le texte des rapports proposés ;
- Les procès-verbaux de l'Assemblée générale « mixte » du 14 octobre 2019 ;

L'ensemble des éléments évoqués ci-dessus est disponible sur simple demande et sur un espace sécurisé à l'adresse Internet : <https://www.it04.fr/Agence-departementale-IT04-ingenierie-territoriale.Q.htm>

Puis il rappelle que l'assemblée générale est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

Assemblée générale ordinaire :

- Approbation des procès-verbaux de la précédente Assemblée générale « mixte » du 14 octobre 2019 ;
- Rapport AG-20-01 – Point sur l'activité de IT 04 ;
- Rapport AG-20-02 – Evolution des conditions d'organisation des Assemblées générales ;
- Rapport AG-20-03 – Vote du Budget 2020 (approuvé par le CA de décembre 2019) ;
- Rapport AG-20-04 – Approbation du Compte administratif 2019 (approuvé par le CA de juin 2020) ;
- Rapport AG-20-05 – Affectation de résultat 2019 (approuvé par le CA de juin 2020) ;
- Rapport AG-20-06 – Vote du Budget Supplémentaire 2020 (approuvé par le CA de juin 2020) ;
- Rapport AG-20-07 – Programme d'activité prévisionnel 2021 ;
- Rapport AG-20-08 – Election des membres du Conseil d'administration (2ème Collège)

Le président de séance aborde successivement les questions figurant à l'ordre du jour et appelle l'assemblée à se prononcer sur les rapports qui suivent.

1. Rapport AG-20-01 – Point sur l'activité de IT04

Le président de séance, assisté des représentants de l'administration de IT04, procède à une présentation générale de IT04, notamment pour les nouveaux élus, en rappelant :

- son fondement juridique et sa raison sociale,
- son positionnement parmi les acteurs locaux,
- les principes d'adhésion,
- le niveau d'investissement des services de IT04 et les coûts correspondants.

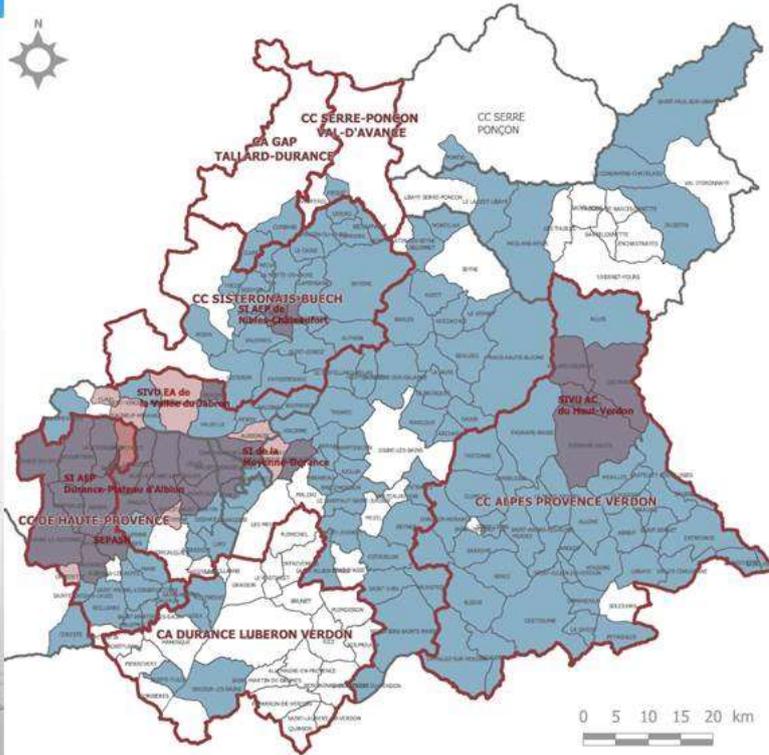
Puis il présente l'activité de la structure sur l'année écoulée. Les cartes des adhésions présentées ci-après (situation au 1^{er} janvier 2020) font ressortir une bonne couverture de IT 04 sur la quasi-totalité du territoire (soit au niveau intercommunal, soit au niveau communal).

Le nombre d'adhérents est stable (159 adhérents à ce jour – 7 en attente de maintien ou de résiliation) et la majeure partie de ceux-ci cotisent sur l'ensemble des services (Base, Eau et Voirie).

Concernant l'activité de IT04, elle est assez stable (766 k€ de commandes depuis sa création en 2017) et conforme aux prévisions (250 k€/an). La difficulté résidant dans le fait d'effectuer une facturation régulière afin de maintenir un bon équilibre budgétaire.

Les missions « Eau » assurées par la Direction du Développement, de l'Environnement et de l'Eau (DDEE - services SATESE et Eau-Energie) sont très sollicitées et représentent la majorité de l'activité de IT04.

Les missions « voirie » assurées par la Direction des Routes et Interventions Territoriales (DRIT) sont plus faiblement sollicitées avec de grosses disparités géographiques en fonction des Maisons Techniques (secteurs de Forcalquier et Sisteron pour l'essentiel, le secteur de l'Ubaye étant quasi absent sur l'activité de IT04).



INGÉNIERIE
ET
TERRITOIRES 04
AGENCE DÉPARTEMENTALE

Avec les Syndicats et EPCI, le taux de couverture du territoire est de 182 communes (+6 communes / 2018), soit 91%

Légende

- Communes [198]
- Communes adhérentes [147]
- EPCI des AHP et limitrophes [12]
- EPCI adhérents [6]
- Syndicats adhérents [6]

Sources : IGN BDCartho 2012 / ATD
Auteur : Sebese
Edition : Novembre 2019

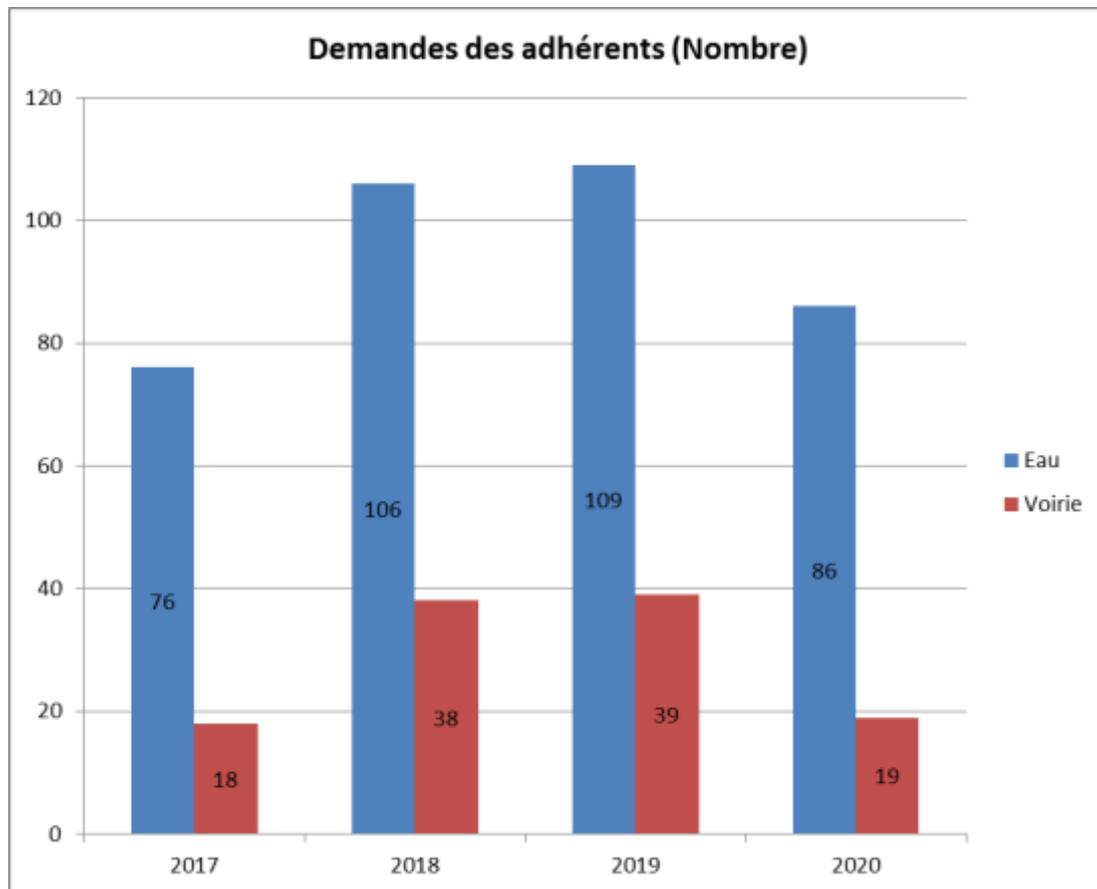


IT04 en résumé après 3 années de fonctionnement



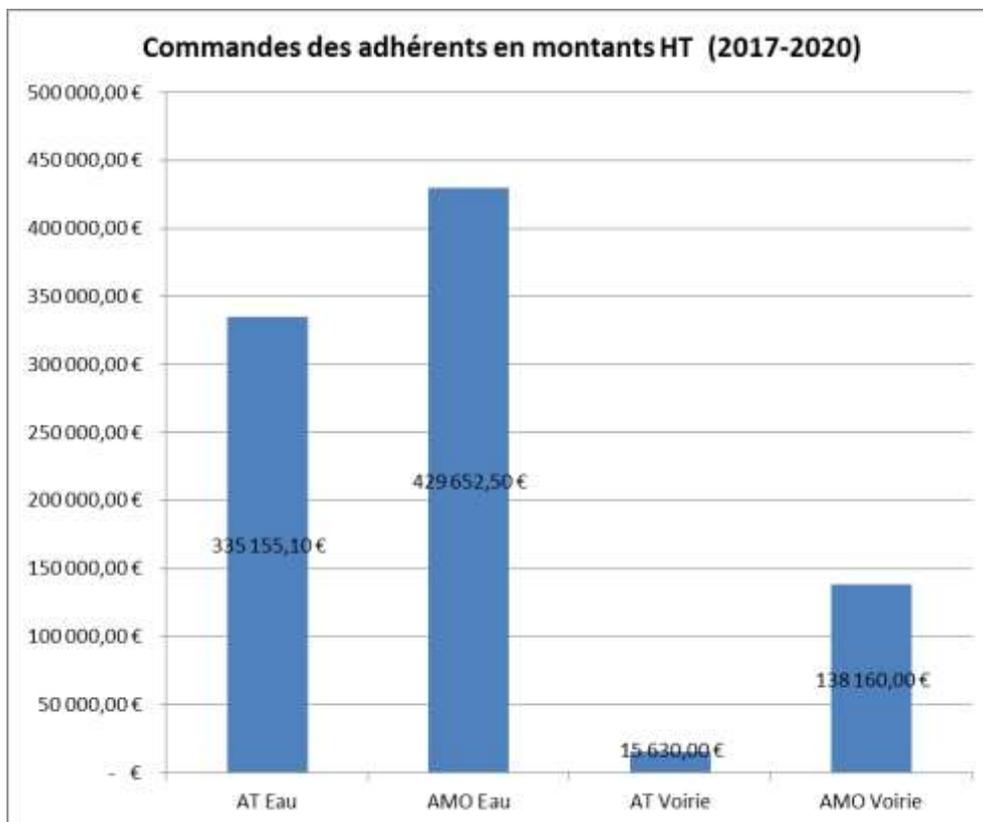
- Des forces : Une **demande constante**, des **compétences reconnues**, un **mode de fonctionnement accepté**
- Des faiblesses : Une **offre pas assez diversifiée**, un **manque de lisibilité des missions**, une **gouvernance complexe**

Les demandes d'intervention concernent massivement les missions où les services du Département sont historiquement présents en matière d'ingénierie publique. IT04 n'est pas encore systématiquement identifié comme une structure d'appui multi-compétences capable de fournir des services variés ou des conseils adaptés pour orienter efficacement les adhérents vers d'autres acteurs. Peu de demandes « spontanées » et divergeant des thématiques de l'eau ou de la voirie remontent des territoires.

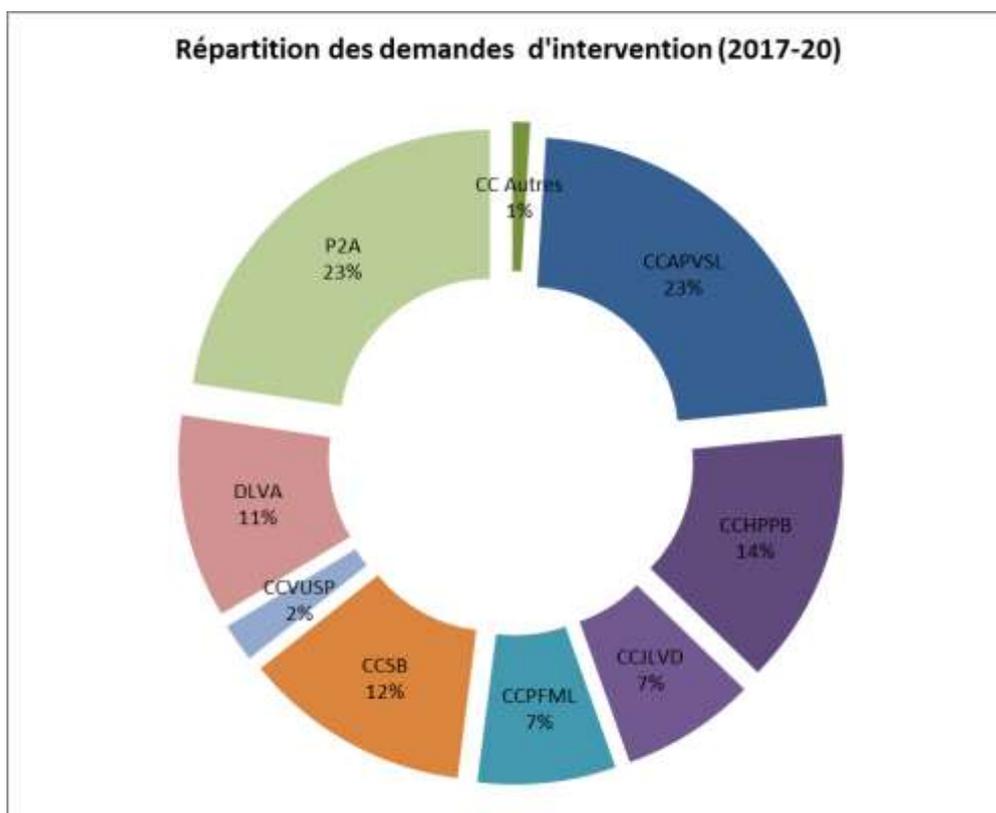


Le graphique ci-après permet d'illustrer la répartition des demandes d'intervention par type. Les missions de type « assistance technique » sont très présentes, ce qui constitue une particularité par rapport au fonctionnement classique d'une agence départementale. Les missions d'AMO restent relativement dynamiques hormis sur le volet « voirie » qui se développent moins vite.

- Les missions d'assistance à maîtrise d'ouvrage représentent 60% de l'activité, essentiellement dans le domaine de l'eau, ce qui est conforme aux projections initiales
- Les études préalables concernent 25% de l'activité, majoritairement pour les routes
- L'assistance à l'exploitation concerne quasi exclusivement le domaine de l'eau et environ 40% de l'activité



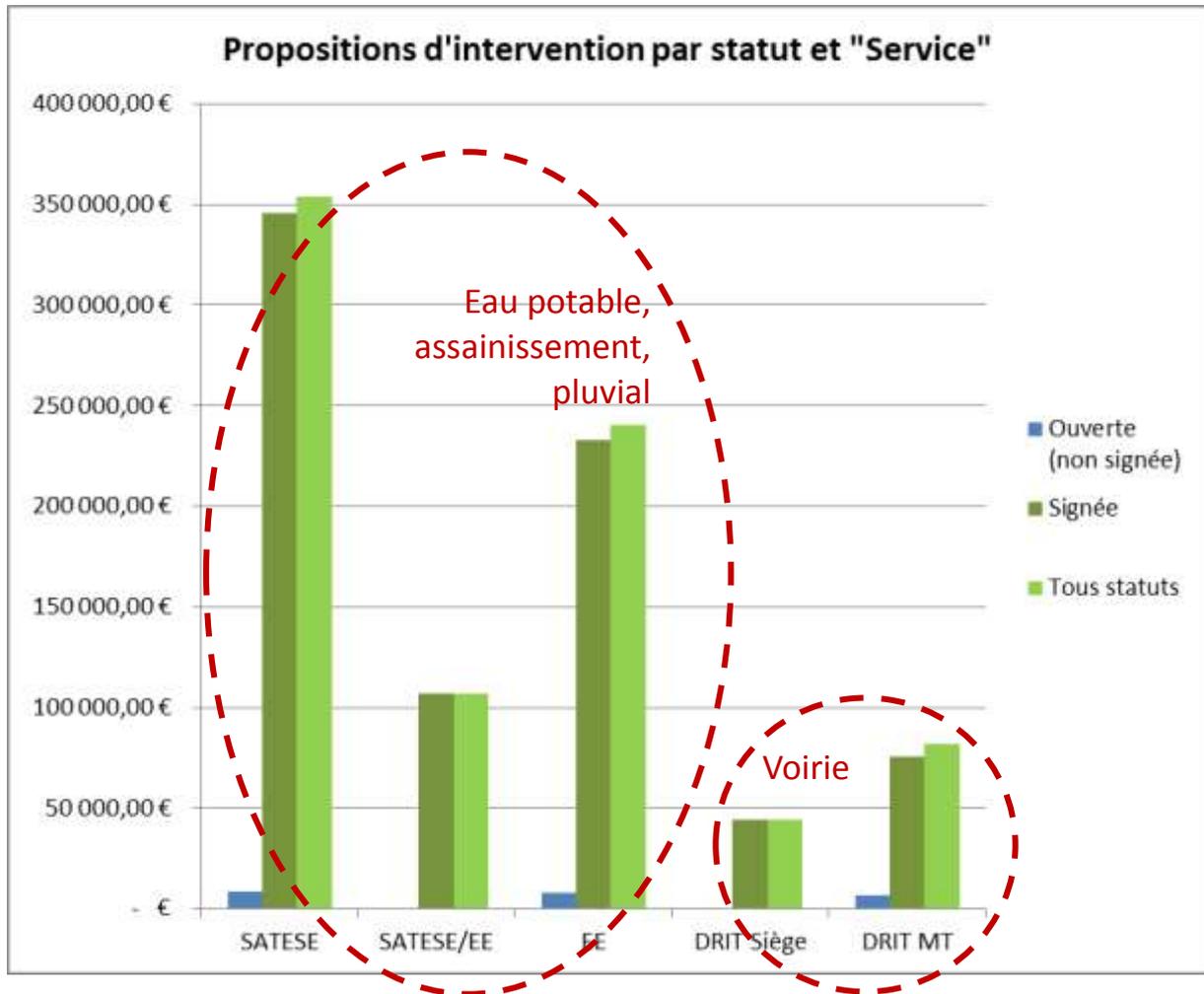
Si on se concentre sur l'analyse territoriale (périmètre des EPCI) des demandes d'adhérents, l'analyse montre une répartition assez homogène des sollicitations.



- Une répartition des demandes assez fidèle au poids relatif de chaque territoire
- Le territoire de l'Ubaye est atypique avec peu de demandes, quelle que soit la thématique (aucune intervention en assainissement, anecdotique sur le volet routier)

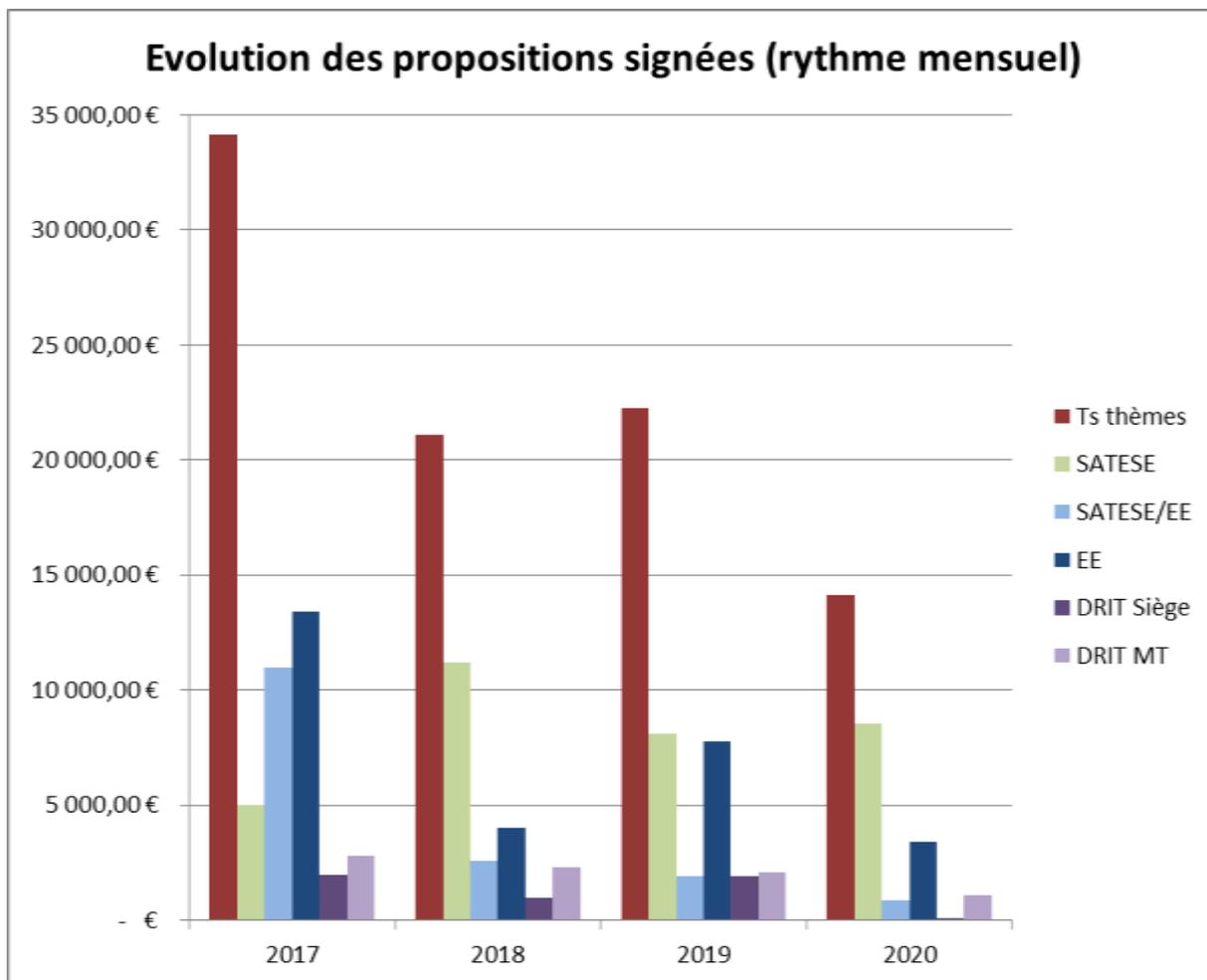
- Une forte demande est consacrée sur les territoires les plus « ruraux ».

Les services en charge de la thématique « eau » assurent l'essentiel de l'activité avec 85% des engagements de commandes depuis la création de l'agence. Dans le même temps, il n'est pas constaté d'évolution notable des missions « routes » qui représentent environ 15% des engagements.



En dehors de l'année 2017 qui avait bénéficié de « l'appel d'air » lié à la création de la structure, il semble que le rythme des demandes et des commandes auprès de IT04 se maintienne. Il est ainsi intéressant d'analyser l'activité de IT04 en termes de rythme mensuel de commandes.

L'année 2020 témoigne d'un tassement important de l'activité en raison de la pandémie de Covid19 et du renouvellement des exécutifs locaux faisant suite aux élections municipales (anticipé au niveau du prévisionnel d'activité). Ces 2 facteurs cumulés se ressentent très significativement sur les missions d'assistance à maîtrise d'ouvrage en raison du report des projets d'investissement.



Hors période mars-juin 2020, les demandes relatives à la question de l'eau sont toujours très dynamiques, y compris sur des thématiques qui étaient moins développées lorsque IT04 n'existait pas (ingénierie de projet, assistance à maîtrise d'ouvrage sur les travaux).

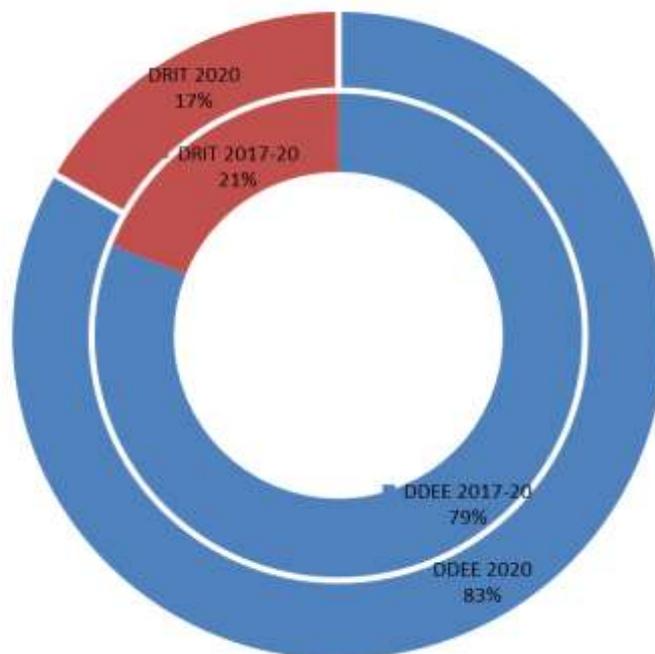
Ces services sont également consultés sur des aspects complémentaires à leurs missions de base qui nécessitent des formations professionnelles spécifiques. Cela concerne des missions d'AMO dont le contenu peut être assez poussé, notamment lorsque les maîtres d'ouvrage ne souhaitent pas faire appel à de la maîtrise d'œuvre externalisée (appui au suivi administratif des marchés de travaux, conseils sur les prestations techniques annexes, dossiers réglementaires...).

La dynamique sur le volet routier ne permet pas de distinguer de croissance notable et durable de cette activité malgré les efforts consentis par les services en charge de cette thématique au niveau du Département.

Le volume de missions « routières » se répartit sur de nombreux agents qui sont par ailleurs mobilisés sur d'autres missions que celles IT04. Il s'agit d'une différence notable avec les services en charge de l'« eau ». De plus, les agents doivent développer une nouvelle approche auprès des adhérents, finalement assez différente de celle pratiquée au quotidien dans les services départementaux. L'assistance à maîtrise d'ouvrage diverge en de nombreux points des missions de gestionnaire du réseau routier ou de maître d'œuvre interne.

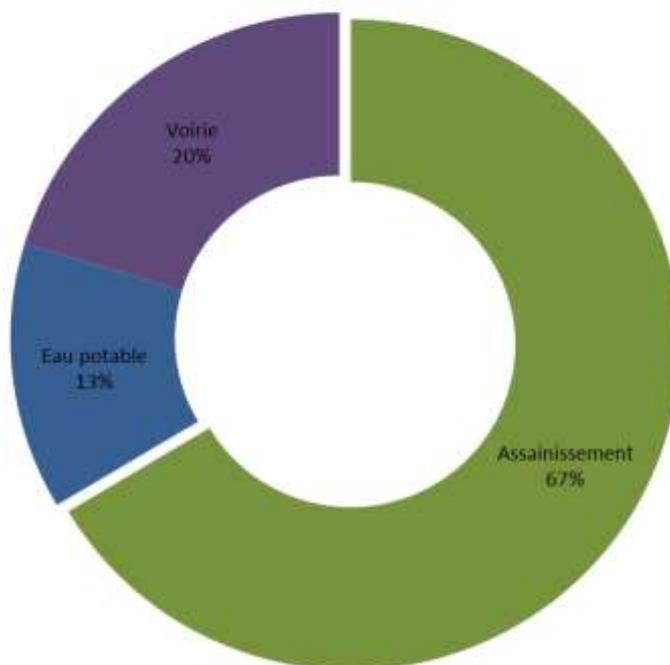
L'analyse de l'exécution des missions peut également se faire via la facturation des prestations auprès des adhérents même si cette approche reste imparfaite (missions longues et retards de facturation).

Répartition de la facturation par "Direction" (2017-20)

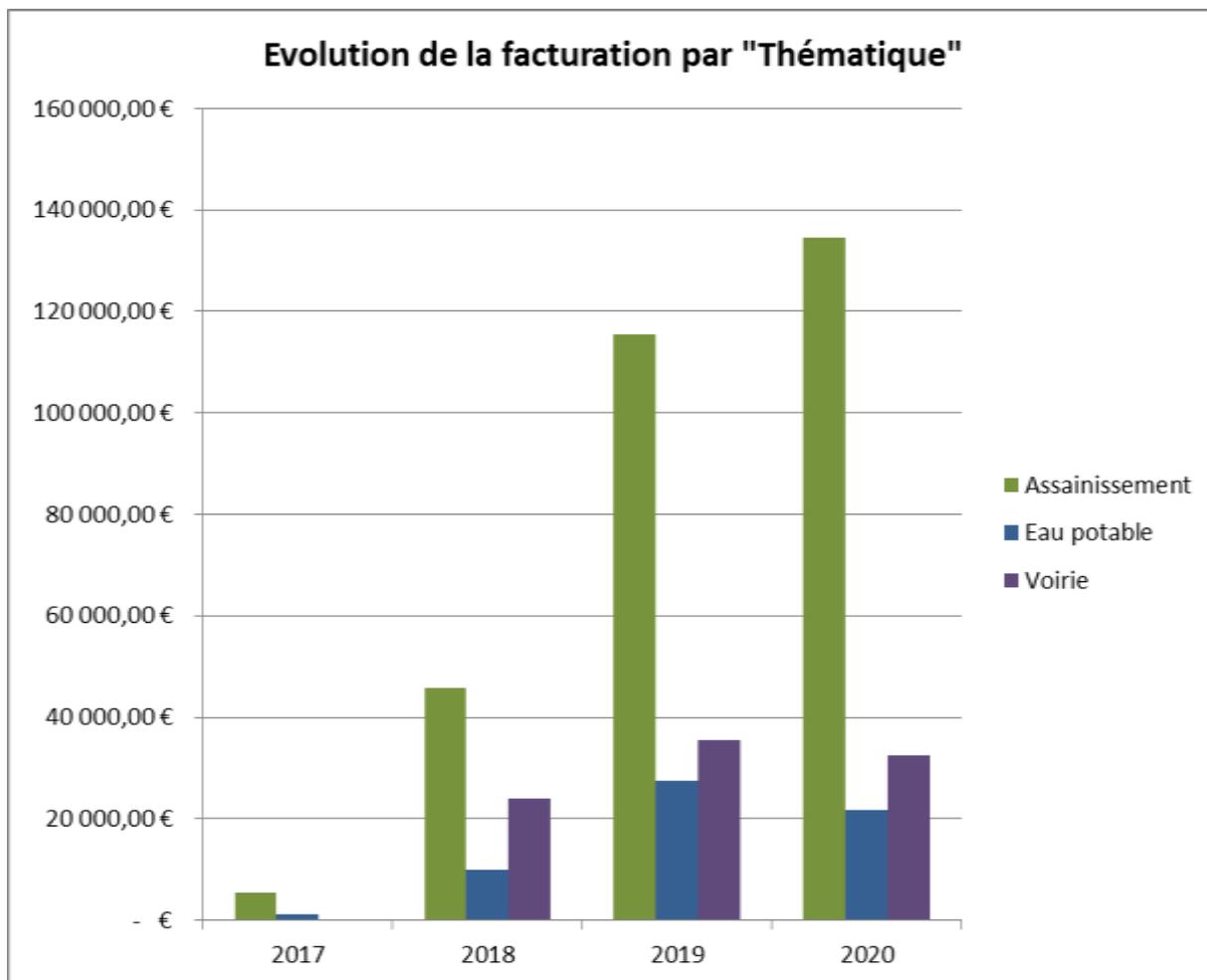


Dans la continuité des propositions d'intervention, les services en charge de l'eau (DDEE) représentent les 4/5 des factures émises, avec une accélération de la tendance depuis plus d'un an.

Répartition de la facturation par thématique (2017-20)



Les 2/3 de l'activité « soldée » auprès des adhérents concernent le volet « assainissement » (eaux usées et pluvial).



L'analyse du graphique ci-dessus montre une amélioration du taux de facturation mais qui ne permet pas de régulariser la situation. Cette dynamique est essentiellement due aux missions dans le domaine de l'assainissement (hors schémas directeurs). Le volet routier présente un taux de facturation conforme aux prestations commandées avec un délai de production des livrables très satisfaisant. La thématique « eau potable » affiche un retard de facturation conséquent avec moins de 15% des montants facturés pour environ un tiers des prestations commandées par les adhérents.

Les raisons de ce constat sont multiples (projets longs et retards de facturation alors que les livrables sont diffusés) mais il convient de modifier les méthodes de management des projets pour réduire ces délais. Un travail doit s'engager avec les directions pour déployer des indicateurs communs de performance sur le sujet.

Le reste de l'activité de IT04 concerne le volet plus administratif de la structure.

Le recrutement d'un cabinet d'expertise comptable en 2019 nous a permis d'établir un diagnostic financier avec une analyse fiscale de manière à adapter notre calendrier budgétaire et notre gestion de la trésorerie.

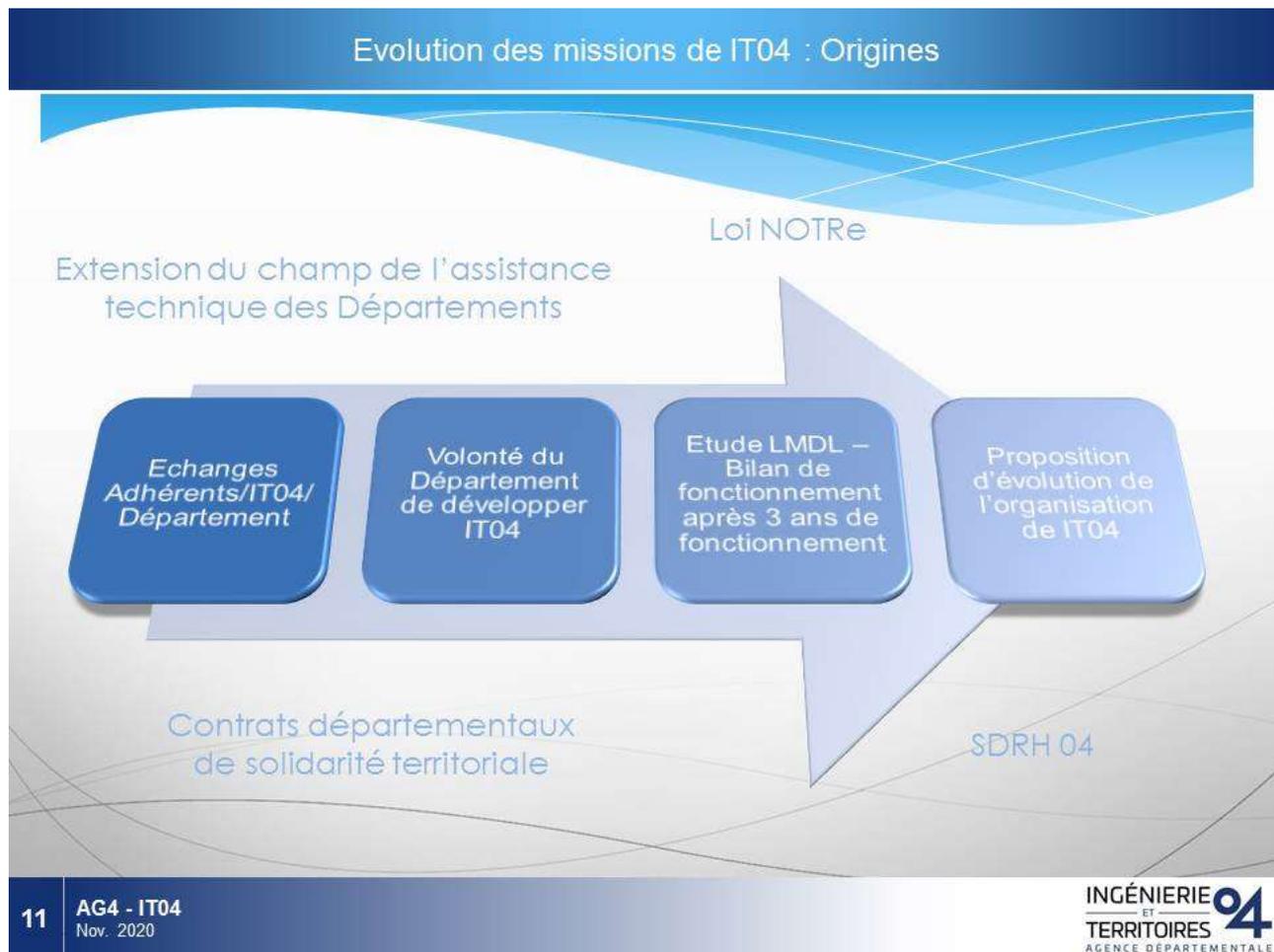
L'extension de couverture en assurances sur le volet maîtrise d'œuvre n'a pas encore abouti malgré deux consultations.

Le bilan de l'Assemblée générale du 14 octobre 2019 a permis d'effectuer une modification statutaire permettant aux élus de siéger à plusieurs titres et à fait ressortir une forte demande des adhérents pour bénéficier d'une meilleure information sur les services proposés par IT 04.

Compte tenu des constats réalisés lors des différents bilans d'activité (cf. précédents rapports au CA et en AG), des échanges entre administrateurs de IT04 ainsi qu'avec les représentants de l'administration Départementale, il a été décidé de lancer une étude pour conforter le rôle d'appui de l'agence départementale IT 04 sur son territoire. Un accompagnement externe a été lancé en 2020 sous maîtrise d'ouvrage du Département avec un pilotage conjoint CD04 / IT04.

Parallèlement, une évolution des conditions de mise à disposition des ressources humaines auprès de IT04 a été envisagée à la suite des premiers retours d'expérience de la mise à disposition des services. Un important travail a été mené en interne pour la définition des services pouvant être proposés par IT04.

La synthèse des travaux menés sur l'année 2020 est présentée ci-après.



La volonté du Département de développer l'activité de IT04 nécessite de renforcer certaines fonctions



• Une organisation nouvelle :

- Le maintien de la possibilité de mobiliser l'**ensemble des Directions du Département** selon les compétences demandées ou de la nécessité d'une proximité « géographique » (cas des Maisons Techniques)
- L'affectation de ressources au sein d'une **Direction technique dédiée** au sein du Département
- Le recours à **davantage de sous-traitance** avec une **gestion directe par IT04** (recrutement de bureaux d'études pour des missions complexes par exemple)

• Pour de nouvelles missions ou une gestion plus globale du projet

- Intégration de **forfaits journaliers inclus dans l'adhésion** (cf. diapo suivante)
- Accompagnement dans vos **dossiers réglementaires** (eau et routes)
- Déploiement de missions d'**AMO** dans le domaine des **bâtiments** (dont les thématiques liées à la performance énergétique)
- Structuration d'une offre d'accompagnement pour vos projets nécessitant une **maîtrise d'œuvre externalisée** ou une **expertise** non disponible en régie directe

• A quelle échéance ?

- Début 2021 pour les forfaits intégrés à l'adhésion
- Premier semestre 2021 pour les autres sujets (recrutements et formations nécessaires) avec un premier bilan à l'automne 2021

• L'accès aux services et les conseils simples

- L'accès aux services rémunère une partie du fonctionnement permanent de la structure IT04
- Les conseils simples concernent :
 - La reformulation « simple » du besoin de l'adhérent
 - La réponse à la demande qui ne nécessite pas l'engagement de moyens techniques significatifs
 - La fourniture de modèles de documents à adapter par l'adhérent

• Les forfaits inclus dans l'adhésion

- Lorsque la demande de l'adhérent concerne :
 - Un programme nécessitant un premier niveau d'ingénierie financière (mobilisation de fonds spécifiques) : Diagnostic financier
 - Un projet ou ensemble de projets pouvant élargir à une politique d'aide publique du Département dans le domaine de l'« Eau » et de la « Voirie » : Diagnostic territorial
 - La mission, qui ne concerne pas l'établissement d'une étude de faisabilité (ou une phase ultérieure), permettra de se projeter sur une programmation (pluriannuelle) d'investissements
- 1 à 2 jours par commune et par an, par bloc de services souscrit (Base/Eau/Voirie), et dans la limite de 6 jours par adhérent et de la disponibilité des services (nombre de jours mobilisable plafonné annuellement) → Gestion au cas par cas

Questions sur le rapport n°1 :

Claude CAMILLERI :

Concernant une éventuelle sous-traitance des missions, quel coût supplémentaire cela va-t-il engendrer pour les collectivités ?

Laurent MONTEL :

Le coût sera maîtrisé, IT04 fera la même démarche que si c'était pour elle. Il n'y aura pas de plus value et elle jouera la transparence. Nous ne ferons appel à la sous-traitance que si nous ne disposons pas des compétences en interne.

Claude CAMILLERI :

Il a été évoqué les services de l'eau potable mais qu'en est-il de l'assainissement ?

Laurent MONTEL :

Quant il est fait référence aux services de l'Eau, cela englobe bien les 2 sujets : eau potable et assainissement.

Sandrine COSSERAT :

Comment se mesure notre accompagnement ?

Laurent MONTEL :

Depuis sa création, nous avons pris en charge 366 dossiers pour un montant de 766 000 € de commandes, représentant environ 2 500 journées de travail.

Claude CAMILLERI :

Où en est-on du retard sur les facturations ?

Laurent MONTEL :

Nous sommes en train de les régulariser :

- Voirie : les études sont généralement de courtes durées avec une mobilisation rapide des services, la facturation suit de près les commandes.

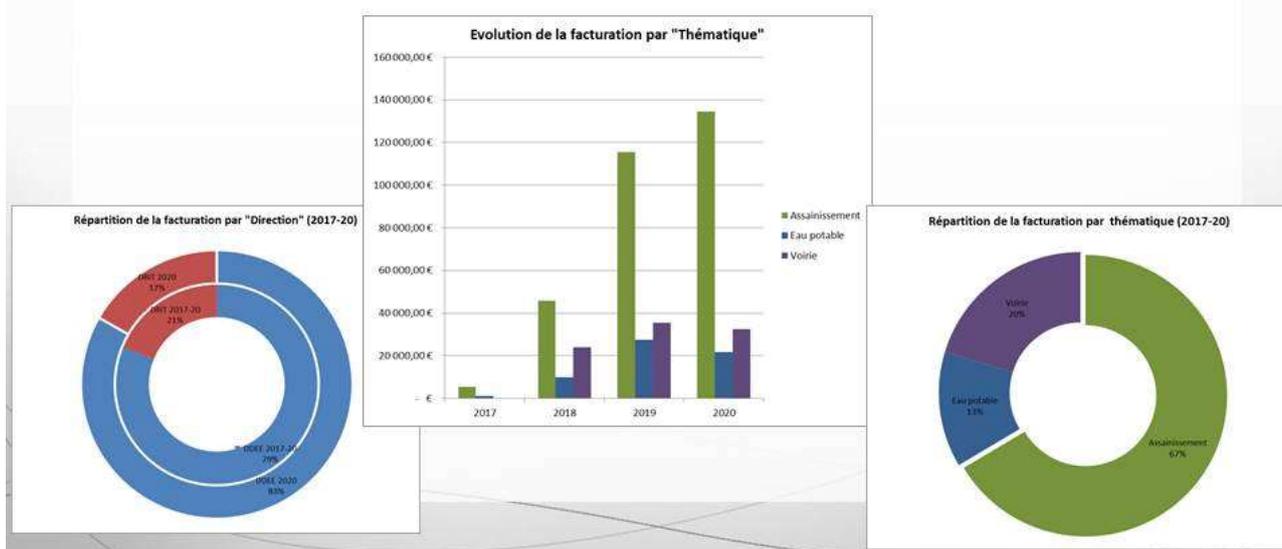
- Assainissement : pour les missions de courtes durées cela fonctionne et pour les autres c'est en cours.
- Alimentation en eau potable : missions de longue durée dont la facturation peut s'étaler sur 5 années, voir plus (régularisation des périmètres de protection notamment).

En 2021, nous allons accélérer le processus de régularisation des dossiers dans la mesure du possible.

Analyse de l'activité de IT04 : facturation des missions

• Répartition de la facturation par service mis à disposition (2017-20)

- Des services routiers très réactifs avec un taux de facturation excellent qui s'explique en partie par des missions essentiellement de courte durée (études de faisabilité)
- Les service en charge de l'assainissement ont un taux de facturation un peu faible, qui s'améliore
- La thématique de l'eau potable a un faible niveau de facturation (moins de 15 % de la facturation pour environ 30% des commandes) qui s'explique en partie par des missions de longue durée (études sur les périmètres de protection et les schémas directeurs)



Des précisions sont apportées sur la facturation (**diapositive 24**). Le volet assainissement représente 2/3 de la facturation. Il existe une difficulté à récupérer les autres volets s'expliquant en partie par le fait de missions longues durées.

Jean-Yves ROUX :

Le Gouvernement a mis en place une Agence Nationale de Cohésion des Territoires. Une réunion s'est d'ailleurs tenue en début de semaine à ce sujet. Comment allons nous travailler avec les services de l'Etat et avons-nous déjà pris contact avec eux ?

Laurent MONTEL :

IT04 a été associé à un Comité Local de Cohésion des Territoires (CLCT) et en fait partie. Une première réunion avec de nombreux partenaires s'est tenu le 17/11/2020 en Préfecture et en visioconférence. Nous avons pris connaissance des premiers éléments d'information.

Au niveau de l'Etat, il y a un secrétariat général au niveau du Département qui fonctionnera comme un guichet unique, à savoir qu'il y aura une première analyse réglementaire et en fonction une orientation vers l'ingénierie locale. Si le niveau local n'apporte pas de solutions, l'Etat sollicitera l'ANCT.

A priori, nous ne serons pas sur les mêmes projets. L'ANCT se focalisera sur les projets complexes tels que l'aménagement urbain, les parcs photovoltaïques...

Jean-Yves ROUX :

Il est nécessaire d'informer les maires sur ces dispositifs afin de clarifier le rôle de chacun.

Ce rapport est adopté à l'unanimité.

Rapport AG-20-02 – Evolution des conditions d'organisation des Assemblées générales

Le président de séance, assisté des représentants de l'administration de IT04, présente les différentes difficultés d'organisation des Assemblées générales avec plus de 200 représentants venant de tout le territoire départemental, occasionnant de nombreux déplacements pour des élus par ailleurs largement sollicités, et liés à l'incertitude d'obtention du quorum.

Il est à noter que le taux de participation a d'ailleurs nettement chuté depuis 2017 et a nécessité une seconde convocation en 2019.

Afin de permettre une meilleure participation des adhérents à ces instances représentatives, ils proposent dans un premier temps la mise en place du vote électronique des résolutions ou des rapports leur permettant ainsi la possibilité de s'exprimer directement.

Pour pouvoir mettre en place ce dispositif, il sera nécessaire au préalable de modifier les statuts de IT04 et d'établir un Règlement Général sur la Protection des Données.

Le coût financier de cette opération, estimé à environ 2 500 € HT, serait englobé dans le montant des cotisations perçues.

En l'absence de commentaires des membres, il est procédé au vote.

Ce rapport est adopté à l'unanimité.

3. Rapport AG-20-03 – Vote du budget 2020 (approuvé par le CA de décembre 2019)

Le président de séance, assisté des représentants de l'administration de IT04, présente le budget 2020. Il rappelle que les dépenses de fonctionnement couvrent les frais de personnels (90%).

Vote du budget primitif de 2020

- **Le budget 2020 se caractérise par :**
 - Une section de fonctionnement et d'investissement (très limitée) qui s'équilibre à 343 k€ HT (-10%)
 - Une légère baisse des ressources liées aux adhésions en anticipant l'adhésion de P2A (application d'une cotisation plafonnée)
 - Une régression des demandes des adhérents : peu ou pas d'extension des services et renouvellement des exécutifs locaux générant une temporisation dans la programmation des projets

- **En recettes de fonctionnement : 340 k€ (dont les 2/3 issus des prestations)**
 - Les cotisations (100 k€) : il n'est prévu aucune adhésion supplémentaire
 - Les prestations (240 k€) : l'hypothèse est un tassement de la dynamique sur les devis signés (-25 %) avec un maintien de la dynamique de facturation et la fin du rattrapage du déficit de facturation 2018-19 (+ 40 k€)

- **En dépenses de fonctionnement : 340 k€ (dont environ 90% issus des frais de personnels)**
 - Le remboursement de la mise à disposition des personnels (300 k€) dont un tiers est lié au fonctionnement de la structure (90 k€ environ)
 - L'abondement de diverses lignes en prévision de la rémunération de tiers (analyses d'eaux usées) en lien direct avec le niveau d'activité de IT04 (20 k€)
 - Les dépenses diverses (Fournitures administratives et services, assurances, conseils juridiques, expert comptable, formation, impôts) liées au fonctionnement de base de IT04 (17 k€)
 - Financement des investissements (3 k€)

- **En investissement : 3 k€ pour des acquisitions complémentaires d'équipements informatiques**

26 AG4 - IT04
Nov. 2020



Sandrine COSSERAT :

Demande de précisions sur la ligne 65888 concernant la mise à disposition des services qui est le montant le plus important.

Laurent MONTEL :

Elle correspond aux prestations réalisées au profit des adhérents et ce montant est reversé au Département. Le calcul est effectué par rapport au nombre de jours missions réalisés par catégorie de personnel (A, B et C) mis à disposition. Ce nombre de jours figure sur les devis établis aux adhérents. IT04 rembourse ces frais de personnel au Département 1 fois par an. Cette opération repose sur des dispositions réglementaires spécifiques et d'une transcription de celles-ci au niveau d'une convention CD04-IT04.

Sandrine COSSERAT :

A combien d'ETP correspond la mise à disposition de services ?

Laurent MONTEL :

De 4 à 5 ETP (c'est une moyenne des différentes catégories) auquel il convient d'ajouter les deux mises à disposition individuelles (Laurent MONTEL : 60 % et Marion CORRIOL : 100%) pour avoir une vision globale des RH affectées à IT04.

En l'absence d'autres commentaires, il est procédé au vote.

Ce rapport est adopté à l'unanimité.

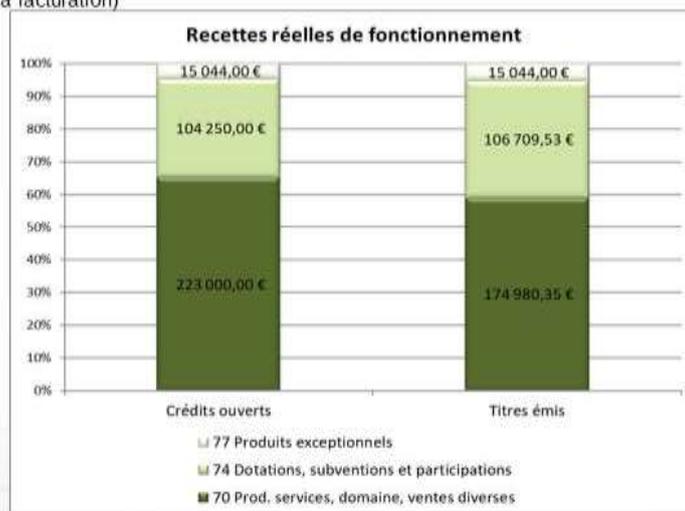
4. Rapport AG-20-04 – Présentation du compte administratif 2019

Le président de séance, assisté des représentants de l'administration de IT04, présente le compte administratif 2019.

Présentation du compte administratif 2019

• Le compte administratif 2019 se caractérise par :

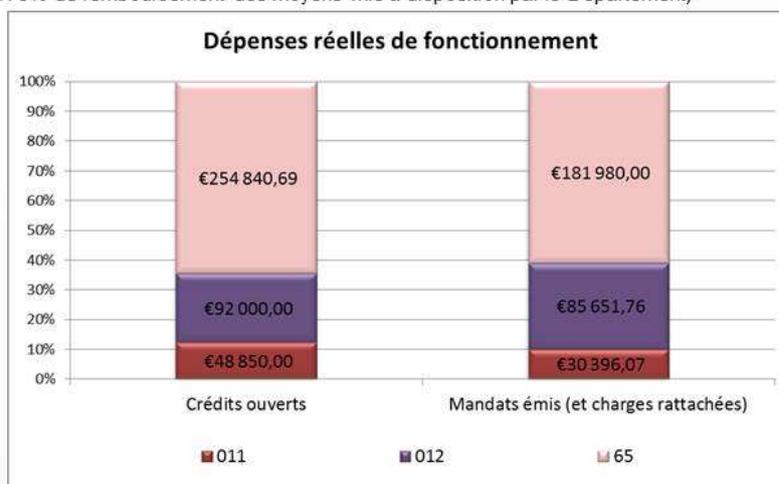
- Une exécution conforme aux prévisions sur le volet des recettes malgré une différence entre le prévisionnel et le réalisé lié au rattrapage imparfait de la facturation 2018-2019 (+120% de recettes liées à la facturation)



Présentation du compte administratif 2019

• Le compte administratif 2019 se caractérise par :

- Une exécution toujours perfectible sur le volet des dépenses mais en net progrès par rapport à 2018 (+173% de remboursement des moyens mis à disposition par le Département)



- Un résultat de fonctionnement propre à l'exercice légèrement négatif en fonctionnement et positif en investissement

Des précisions sont apportées sur : le compte administratif 2019 présentant un résultat positif en investissement (5 324,84 €) et négatif en fonctionnement (- 3 225,77 €) et portant le résultat de clôture de l'exercice à 56 670,92 €. Il est conforme au compte rendu de gestion 2019 de la payeuse départementale.

Présentation du compte administratif 2019 (suite et fin)

- L'exécution budgétaire 2019 se caractérise donc par :
 - Titres émis
 - Fonctionnement : 296 733,88 €
 - Investissement : 6 538,53 €
 - Mandats émis
 - Fonctionnement : 299 959,65 €
 - Investissement : 1 213,69 €
- Et le résultat de clôture suivant

RÉSULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE	
En investissement	
Résultat de l'exercice	5 324,84 €
Solde d'exécution reporté (N-1)	- 5 155,04 €
Résultat de clôture de l'exercice	169,80 €
En fonctionnement	
Résultat de l'exercice	- 3 225,77 €
Résultat de fonctionnement reporté (N-1)	65 051,73 €
Part affectée à l'investissement (exercice 2019)	5 155,04 €
Résultat de clôture de l'exercice	56 670,92 €
Résultat global	56 840,72 €

29 AG4 - IT04
Nov. 2020



En l'absence de commentaires des membres, il est procédé au vote.

Ce rapport est adopté à l'unanimité.

5. Rapport AG-20-05 – Affectation du résultat 2019 (approuvé par le CA de juin 2020)

Le président de séance, assisté des représentants de l'administration de IT04, présente l'affectation du résultat 2019, à savoir :

De reporter le solde d'exécution d'investissement positif pour	169,80 €
• Compte 001 : Recettes - Résultat d'investissement reporté	
De reporter le solde d'exécution de fonctionnement positif pour	56 670,92 €
• Compte 002 : Recettes - Résultat de fonctionnement reporté	

En l'absence de commentaires, il est procédé au vote.

Ce rapport est adopté à l'unanimité.

6. Rapport AG-20-06 – Vote du budget supplémentaire 2020 (approuvé par le CA de juin 2020)

Le budget supplémentaire 2020 avait pour principal objet la ventilation de l'affectation du résultat de l'exercice 2019 et de permettre un ajustement mineur d'une ligne de dépenses.

Vote du budget supplémentaire 2019			
		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	- €	169,80 €
	+	+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1)	- €	- €
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement	(si solde négatif) -169,80 €	(si solde positif) - €
	=	=	=
	Total de la section d'investissement	169,80 €	169,80 €
		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	56 670,92 €	- €
	+	+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1)	- €	- €
	002 Résultat de fonctionnement reporté	(si déficit) - €	(si excédent) 56 670,92 €
	=	=	=
	Total de la section de fonctionnement	56 670,92 €	56 670,92 €
	Total du budget	56 840,72 €	56 840,72 €

- Un BS « a minima » (affectation du résultat)
- Vote des crédits de fonctionnement
 - ~ Dépenses imprévues (56 k€)
 - Un ajustement + virement Invest.
- Confinement = incertitudes importantes sur les recettes
- Eventuellement une Décision Modificative en fin d'année avec le nouveau CA (ajustements marginaux)

En l'absence de commentaires, il est procédé au vote.

Ce rapport est adopté à l'unanimité.

7. Délibération AG-20-07 – Programme prévisionnel d'activité 2021

Le président de séance, assisté des représentants de l'administration de IT04, présente le programme prévisionnel d'activité et les orientations budgétaires 2021.

Programme d'activité prévisionnel 2021 de IT04

- La consolidation des missions dans les domaines porteurs (AMO, avec un développement de l'offre sur la voirie, l'assistance technique dans le domaine de l'eau avec les thématiques émergentes comme le pluvial et la DECI...)
- Le développement des nouvelles missions
 - Services intégrés à l'adhésion (ingénierie financière de premier niveau et diagnostics de territoires dans le domaine de l'« Eau ») : janvier 2021
 - AMO « Bâtiments » : recrutement au premier trimestre pour un déploiement au premier semestre
 - AMO « Voirie » : recrutement au premier trimestre pour un déploiement au premier semestre
 - Etudes réglementaires dans le domaine de l'eau : janvier 2021 pour une partie (assainissement) et premier semestre 2021 pour les dossiers complexes
 - Recherche de solutions d'externalisation de certaines missions avec intégration des enjeux de la commande publique directement par IT04 (mutualisation des achats)
- L'activité interne à IT04 :
 - Poursuite du partenariat avec notre cabinet d'experts comptables et finalisation de l'étude sur la prise en charge des missions de maîtrise d'œuvre
 - Mise à jour des outils de communication pour préciser notre catalogue de missions
 - Administration du site Internet avec nos moyens propres comme lors de la création de ce dernier
 - Administration de la solution de gestion de notre activité et fiabilisation des outils informatiques pour la sauvegarde de nos bases de données ainsi que leur gestion quotidienne
 - Structuration de la compétence « commande publique »

Les orientations budgétaires 2021

- Les adhésions : tarification inchangée sur 2021
- La révision des tarifs liés à nos propositions d'intervention
 - Conformément à nos statuts et à la convention qui lie IT04 au Département (arrivée à terme en septembre 2020), les coûts de la mise à disposition des services seront réévalués en décembre prochain
 - Une hausse moyenne de 3,4% depuis 2017, soit un peu moins que l'inflation sur la même période grâce à une maîtrise des coûts salariaux pour les catégories d'agents les plus sollicités par IT04 et une baisse de certaines dépenses de fonctionnement
 - Prise d'effet en 2021, après approbation par le Département et le CA de IT04, avec une hausse des coûts journaliers applicables aux agents concernés (-4% Cat.C, +5% Cat.B, +12,5% Cat.A)
- Les incertitudes liées à l'activité
 - Les recettes seront largement impactées par la situation économique globale, imprévisible à ce jour
 - Le délai de déploiement des nouveaux services aura une influence sur le niveau de recettes. Il est raisonnable d'envisager une ouverture de lignes limitée avec une Décision Modificative (mi 2021)
- Les dépenses de fonctionnement
 - Les dépenses obligatoires seront maîtrisées et les nouvelles inscriptions seront compensées par les recettes correspondantes
 - Les dépenses liées à la formation seront adaptées au développement de nouvelles missions
 - Les lignes budgétaires liées aux prestations externes seront ouvertes et alimentées à minima dans l'attente d'une meilleure visibilité sur les besoins et le niveau d'activité prévisible
 - Stabilisation des autres postes de dépenses
- Le Budget Primitif de 2021 sera proche de celui de 2020 en terme de structure et de volume

Madame MOYA :

A quoi correspond l'ingénierie financière ?

Laurent MONTEL :

Elle consiste à apporter un premier niveau de perception des étapes importantes sur tous les projets à financements complexes (appels à manifestation d'intérêt, fonds européens ...).

Cet accompagnement sera mis en place dès 2021.

Concernant les évolutions tarifaires :

Monsieur MONTEL indique également qu'une révision des tarifs sera mise en place en 2021. La convention de mise à disposition des services doit prendre en compte les évolutions des coûts salariaux du Département. Elle vous sera précisée dès que possible (sur les propositions d'intervention de l'Agence).

En l'absence d'autres commentaires, il est procédé au vote.

Ce rapport est adopté à l'unanimité.

8. **Délibération AG-20-08 – Election des membres du Conseil d'administration (2^{ème} Collège)**

Le président de séance, assisté des représentants de l'administration de IT04, rappelle la procédure mise en place pour procéder à l'élection des membres du 2^{ème} Collège (EPCI, Communes et Syndicats). Il est présenté la liste des 14 candidats déclarés et il est demandé en séance si d'autres membres souhaitent se présenter, en précisant qu'ils ont la possibilité de le faire jusqu'à minuit.

Vote des représentants au Conseil d'administration – 2^{ème} Collège

- Au moment de l'Assemblée, 14 candidatures sont connues
- Toutes issues de la strate des adhérents de moins de 5000 habitants

- CAMILLERI Claude - Maire de Castellet-les-Sausses
- CURNIER Nadine - Maire de Revest Saint-Martin
- MOYA Brigitte - Maire de Aubenas-les-Alpes rapport est adopté à l'unanimité.
- AUDRAN Michel - Maire de Aiglun
- DERRIVES Stéphane - 1er adjoint de Cruis
- GENDRON Yannick - Maire de Montfort
- PELLISSIER Claude - Maire de La Rocheiron
- MOUTTE Michèle - Maire de Banon
- BICHON Bruno - Maire de Thorame-Basse
- BAYLE Roland - 1er adjoint de Le Vernet
- PIN Christophe - 2ème adjoint de Maillemoisson
- COMBE Alain - 1er adjoint de Thèze
- DALLAPORTA Thibault - Maire de Simiane-la-Rotonde
- LAPAILLE Nicolas - Président SEPAL

• Les postes d'administrateurs des strates d'adhérents non représentées seront affectés aux candidats connus (au 19/11/20) ayant reçus le plus de voix – Le vote interviendra à partir du 20/11/20 au 27/11/20)

28 AG4 - IT04
Nov. 2020

INGÉNIERIE
TERRITOIRES 04
AGENCE DÉPARTEMENTALE

Dès le 20 novembre, la liste définitive a été transmise par mail à l'ensemble des membres qui pouvaient voter jusqu'au 27 novembre 2020 à 16 heures.

La communication des résultats a été faite à partir du 30 novembre 2020 et a été déposée au contrôle de la légalité.

En l'absence de commentaires, il est procédé au vote.

Ce rapport est adopté à l'unanimité.

* * *

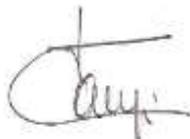
Le président de séance donne ensuite la parole aux membres de l'assemblée générale pour aborder les questions diverses qui resteraient en suspens.

L'assemblée n'a pas de sujets supplémentaires à aborder.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 18 h 00.

En foi de quoi a été dressé le présent procès-verbal signé par le Président de l'Agence départementale – Ingénierie et Territoires (IT04) et le secrétaire.

Le secrétaire de séance,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Dauphin', written over a faint circular stamp.

Frédéric DAUPHIN

Le Président de l'Agence départementale
Ingénierie et Territoires (IT 04)

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Pourcin', written over a faint circular stamp.

Pierre POURCIN